Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 032-213203896-20261102-AR_010_2026-AR

Date de l'arrêté : **02/11/2026** **Objet :** **réglementation temporaire de la circulation pour travaux d'élagage**	République Française Département : GERS Arrondissement : Mirande SAINT MARTIN - COMMUNE - 32

ARRÊTÉ
N° AR_010_2026

portant réglementation temporaire de la circulation pour travaux d'élagage

Le Maire de la commune de Saint-Martin,

Vu le Code de la route,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la demande de la société SARL TRENVI en date du 29 octobre 2026,
Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route et des intervenants pendant les travaux d'élagage aux abords des lignes électriques basse tension,
Considérant que les travaux nécessitent de courts arrêts de circulation avec la mise en place d'une signalisation appropriée,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera temporairement réglementée sur l'ensemble du territoire communal, du 02 novembre 2026 au 30 juin 2027, pour permettre des travaux d'élagage, aux abords des lignes électriques, réalisés par la société SARL TRENVI.

Article 2 : Les interventions se feront avec nacelle automotrice en bord de voirie, entraînant de courtes interruptions de la circulation.

Article 3 : La signalisation temporaire nécessaire à la sécurisation du chantier sera mise en place, entretenue et déposée par la société SARL TRENVI.

Article 4 : Pendant la durée des travaux :
- La circulation pourra être momentanément interrompue ;
- Une circulation alternée manuelle pourra être mise en place si nécessaire.

Article 5 : La vitesse pourra être réduite temporairement si besoin à proximité immédiate des zones d'intervention.

Article 6 : Les véhicules et piétons devront respecter la signalisation mise en place.

Article 7 : La société SARL TRENVI est tenue de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public et des intervenants.

Article 8 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et transmis aux services de la gendarmerie de Mirande.

Le Maire, Sophie ROBERT

Fait à SAINT-MARTIN, le 02 novembre 2026

Mise en ligne le : 02/11/2026 17:21 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Sophie ROBERT, Maire
https://www.intramuros.org/saintmartin/documents_administratifs/85658